



## PROCES-VERBAL

Séance du jeudi 12 septembre 2019 à 20h00  
Salle du Conseil communal  
Présidence : M. Christophe Ming  
Secrétaire : Mme Carole Dind

**Séance retransmise en direct sur  
[www.vevey.ch](http://www.vevey.ch) et [www.vevey.ch/youtube](http://www.vevey.ch/youtube)**

**06 / 2019**

M. le Président ouvre la séance en saluant les personnes présentes, les représentants de la presse, le public, ainsi que les téléspectateurs et les internautes qui nous font l'honneur de suivre nos débats.

En préambule, il tient à rendre hommage à M. Jacques Kramer, décédé en 2006 et fondateur de l'ancienne droguerie du Cygne, qui lui avait prédit qu'un jour il présiderait le Conseil communal. Ses premiers pas en tant que président ont été marqués par un été très riche, avec la Fête des Vignerons, manifestation incroyable et rassembleuse qui a permis à notre ville de montrer sa capacité d'accueil et de collaboration. Au nom du Conseil communal, il remercie en particulier tous les employés communaux qui ont œuvré au bon déroulement de cet évènement. Il présente ensuite la décoration qu'il a choisie pour orner le mur derrière lui durant son année présidentielle. L'usage veut que le Président choisisse une œuvre d'une personne qui fait quelque chose pour Vevey. Comme il trouve que c'est le Conseil communal qui fait Vevey, son choix s'est porté sur trois miroirs qui renvoient les conseillers et conseillères à leur propre image. L'écusson montre le dynamisme de Vevey, que nous devons continuer à maintenir pour les Veveysannes et les Veveysans. Discipline, respect, prise de parole concise, voilà ce qu'il souhaite pour notre assemblée durant cette année.

### **1. Appel**

70 présents, 30 absents dont 2 sans excuse (Mme V. Feuerstein et M. J.-Y. Marchesi). M. M. Renaud, municipal, est excusé.

### **2. Adoption de l'ordre du jour**

Le point 8 verra la nomination d'un membre et d'un membre suppléant à la Commission de gestion en remplacement de Mme Dora Rentsch et de M. Nuno Manuel Dos Santos Domingos Aeby (PDC).

Aux points 9 et 20 - Motions, postulats, projets rédigés et interpellations éventuels, les objets suivants sont annoncés :

- Postulat de M. Ph. Herminjard « De l'air pour les Veveysannes et les Veveysans, de l'hydrogène pour leurs transports »
- Interpellation de Mme N. Bader « Que fait la ville de Vevey pour soutenir ses petits commerçants ? »
- Interpellation de M. S. Molliat « La Place du Marché a grand besoin d'amour et d'eau fraîche ! »
- Motion des partis de l'Entente veveysanne « De 5 à 7, pour le bien de Vevey »
- Interpellation de M. A. Gonthier « Fête des vigneronns, et après ? »
- Postulat de M. A. Dormond « Une nuit sous les étoiles »
- Interpellation de Mme I. Jerbia « Le train Vevey-Blonay un petit métro trop bruyant ! »

L'ordre du jour n'appelle pas d'autres commentaires. Au vote, il est accepté à une très large majorité tel que modifié.

### 3. Correspondance

- Lettre de M. et Mme Maire concernant les nuisances sonores pendant la Fête des Vignerons et le respect des horaires des établissements publics, notamment celui qui se trouve dans leur rue. Ce courrier a été transmis à la Municipalité, qui réserve les réponses à l'Association Sécurité Riviera. Cette lettre est jointe en annexe au présent procès-verbal
- Lettres des comités Maplace.ch et de l'ACV relatives à l'aménagement de la place du Marché et la décision de la Municipalité de réduire à 312 le nombre de places de parc après le démontage de l'arène de la Fête des Vignerons. Ces lettres sont transmises à la Municipalité pour réponse et/ou rencontre ; elles jointes en annexe au présent procès-verbal

### 4. Communication(s) du Bureau

- Lettres de MM. S. Pilet et J.-M. Maillard annonçant leur démission respective du Conseil communal. Leur remplacement interviendra sous point 6 de l'ordre du jour
- Les jetons de présence de l'année 2018-2019 sont en cours de validation. Merci aux présidents de commissions de rendre leurs listes de présence avant le 30 juin
- M. P. Butty est le nouveau président du groupe socialiste au Conseil communal
- La date de la commission chargée d'étudier la prise en considération du postulat de Mme I. Jerbia « Etudier la possibilité de la mise en place d'un congé paternité de 20 jours pour les employés communaux » doit être modifiée. Merci aux commissaires de se réunir à la fin de la séance pour fixer une nouvelle date
- Lettres de la Municipalité demandant une prolongation supplémentaire du délai réglementaire pour répondre aux interpellations de M. P. Molliat « Halte à la hausse infinie des reports des charges sociales qui grèvent les budgets communaux » (30 janvier 2020) et interpartis « Et voilà la 5G » (10 octobre 2019)

### 5. Adoption du procès-verbal des séances des 13 et 27 juin 2019

La parole n'est pas demandée. Au vote, le procès-verbal des séances des 13 et 27 juin 2019 est adopté à l'unanimité, avec remerciements à son auteur.

### 6. Assermentation de deux membres au Conseil communal, en remplacement de M. Steven Pilet (VL) et M. Jean-Marie Maillard (PS)

M. le Président assermente, selon la procédure réglementaire :

- M. Roger Blatter, né le 24 mai 1951 et domicilié au quai de la Veveysse 11, en remplacement de M. Steven Pilet, membre du groupe Vevey Libre, démissionnaire
- Mme Muriel Higy-Schmidt, née le 15 mars 1970 et domiciliée au sentier de la Capite 2, en remplacement de M. Jean-Marie Maillard, membre du groupe socialiste, démissionnaire

### 7. Nomination d'un membre suppléant au Conseil intercommunal du SIGE en remplacement de M. Steven Pilet (VL)

La candidature de M. R. Pieren est présentée. Il n'y a pas d'autre proposition.

M. Roger Pieren est nommé membre suppléant au Conseil intercommunal du SIGE de manière tacite et par acclamation.

### 8. Nomination d'un membre et d'un membre suppléant à la Commission de gestion en remplacement de Mme Dora Rentsch et de M. Nuno Manuel Dos Santos Domingos Aeby (PDC)

Mme D. Rentsch, actuelle membre, prend la place de suppléante. La candidature de M. M. Rizzello est présentée comme membre. Il n'y a pas d'autre proposition.

M. Martino Rizzello et Mme Dora Rentsch sont nommés respectivement membre et membre suppléant à la commission de gestion de manière tacite et par acclamation.

### 9. Motions, postulats, projets rédigés et interpellations éventuels

- a) Postulat de M. Ph. Herminjard « De l'air pour les Veveysannes et les Veveysans, de l'hydrogène pour leurs transports »

M. Ph. Herminjard développe son postulat, dont le texte est joint en annexe au présent procès-verbal.

M. S. Ansermet soutient cette idée, qui comporte toutefois quelques aléas. Installer des stations de recharge sur notre territoire c'est très bien, mais actuellement, en Suisse, il y en a globalement très peu. Il faudrait donc intervenir ailleurs aussi pour que de telles stations se développent. La production d'hydrogène se fait par électrolyse de l'eau, ce qui nécessite de l'électricité. Or, si l'on augmente encore la consommation d'électricité, on va au-devant de problèmes. N'empêche que ce postulat n'est de loin pas une idée absurde.

M. A. Gonthier ajoute qu'un moteur à hydrogène est un moteur thermique. L'importante production nocturne d'électricité se fera par le biais des centrales nucléaires suisses. Une partie de l'argumentation du postulat lui paraît donc quelque peu bancale.

M. Ph. Herminjard a bien mentionné dans son texte qu'actuellement la production d'hydrogène est relativement énergivore. Mais compte tenu de la transition énergétique, cette consommation ne devrait à terme plus être un problème et la production peut se faire de nuit. L'énergie produite la nuit l'est effectivement par les centrales nucléaires, mais puisqu'elle est en grande partie perdue, autant la récupérer de manière intelligente.

M. B. Schobinger admet que la production d'hydrogène est énergivore. Elle l'est maintenant, elle le sera encore dans le futur. Les moteurs à hydrogène, ce sont des piles qui ne sont, à son avis, pas exemptes de terres rares. En matière de production d'électricité, il est clair qu'on va passer d'une production d'énergie fossile à de l'énergie électrique. Mais aujourd'hui on a une bien meilleure façon de stocker l'énergie électrique, en pompant l'eau des barrages pour la redistribuer lors des heures de pointe. Donc, si l'on commence à supprimer cette possibilité, on n'aura plus de quoi alimenter le réseau en courant de pointe et on va au-devant d'énormes problèmes.

M. Y. Luccarini constate que ce postulat soulève passablement de questions, raison pour laquelle il souhaite que ce texte soit renvoyé en commission pour sa prise en considération.

M. P. Bertschy indique que si le postulat est renvoyé en commission, le débat ne portera que sur le fait de savoir si l'on accepte ou pas de le prendre en considération. On ne discutera pas du fond.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Au vote, le renvoi de ce postulat à la Municipalité pour étude et rapport est accepté à une très large majorité (un certain nombre d'avis contraires et trois abstentions).

b) Interpellation de Mme N. Bader « Que fait la ville de Vevey pour soutenir ses petits commerçants ? »

Mme N. Bader développe son interpellation, soutenue réglementairement, dont le texte est joint au présent procès-verbal.

La parole n'étant pas demandée, le Conseil recevra une réponse écrite de la Municipalité au sujet de cette interpellation.

c) Interpellation de M. S. Molliat « La Place du Marché a grand besoin d'amour et d'eau fraîche ! »

M. S. Molliat développe son interpellation, soutenue réglementairement, dont le texte est joint au présent procès-verbal. Cette interpellation a été rédigée avant la communication de la Municipalité transmise ce matin par courriel. Une partie des réponses sont déjà partiellement prises en compte dans cette communication. Cette interpellation est soutenue par les groupes Vevey Libre, Les Verts, Décroissance-Alternatives et socialiste.

Mme N. Riesen aimerait savoir combien de places pour les personnes à mobilité réduite seront éliminées.

M. E. Rivier, municipal, répond de la manière suivante à cette interpellation :

« Question 1 : *Quand la municipalité compte-t-elle soumettre au Conseil communal un crédit pour l'étude de détail du projet d'Amour et d'eau fraîche ?* Les services (DU, DAI et DEP) se sont attelés à ce projet dès le résultat de l'initiative connu et une première réunion avec la Municipalité a eu lieu le lundi 9 septembre. La DU fera une proposition à la Municipalité d'ici la fin de l'année. Mais, dès maintenant, la Municipalité organise « la période intermédiaire » à partir du départ du cirque Knie sur la Grande Place, soit dès le 21 octobre jusqu'à l'inauguration de la nouvelle Place du Marché. Elle s'est préoccupé en particulier du retour des commerçants du marché, représentés par l'ACMV (Association des commerçants du Marché) ; ce dernier aura lieu le 2 novembre après discussion et vote lors d'une assemblée générale extraordinaire qui a eu lieu le 10 septembre. La répartition des places de parc se fera selon une nouvelle distribution qui tient compte d'une part des nouvelles normes VSS (places plus grandes, donc plus d'espace entre les places et amélioration du confort des automobilistes), d'autre part elle épousera déjà en partie le modèle de répartition des places de parc tel que prévu dans le projet D'amour et d'eau fraîche. Cette configuration transitoire comprendra 312 places. Elle libérera de l'espace devant les terrasses à l'Est de la place et devant la Grenette. Pour les marchés, la comparaison entre

la situation avant la Fête des Vignerons et la nouvelle configuration fait apparaître un déficit de 34 places qui seront compensées, surtout le samedi. En semaine, hors marché avant la Fête des Vignerons, le nombre de places était de 472. Avec la mise en place des normes VSS, il ne reste que 442 places, et selon la nouvelle distribution souhaitée par la Municipalité, qui suit le projet D'amour et d'eau fraîche, ce nombre passe à 312 places. Ce déficit (442 moins 312) est de 130 places ; il se compense partiellement d'une part par les 64 places supplémentaires du parking Manor ouvert 24h/24, d'autre part par 28 places supplémentaires à l'avenue Nestlé (ce nombre pourrait être revu à la hausse) et 8 places dans le quartier de Plan-Dessous. Mais il est vrai que, dans cette phase intermédiaire, par rapport à la situation d'avant la Fête des Vignerons, 60 places sur la place du Marché ne sont pas remplacées. Toutes ces mesures sont compatibles avec le Plan directeur du stationnement adopté par le Conseil communal le 15 novembre 2018. Pour répondre à la question de l'interpellateur, la Municipalité fera en sorte que la demande d'un crédit d'étude parvienne au Conseil communal au plus tard durant le premier trimestre 2020.

Question 2 : *La Municipalité a-t-elle réfléchi à des aménagements partiels provisoires et peu coûteux (extensions des terrasses, installation de mobilier urbain) allant dans le sens du projet D'amour et d'eau fraîche, de façon à montrer à la population qu'après les grands débats il se passe enfin quelque chose ?* L'essentiel de la réflexion a porté pour l'heure sur l'emplacement et la répartition des places de parc, en dégagant un espace suffisant sur le côté est de la place, comme prévu par le projet D'amour et d'eau fraîche, donnant donc la possibilité d'envisager une extension des terrasses. Ce projet a pris en compte le retour du marché qui, dans un premier temps, sera maintenu tel qu'il était avant la Fête. Une réflexion participative sera lancée pour imaginer une évolution de l'architecture du marché, ceci pour répondre aux demandes des marchands mais également des commerçants de la Vieille Ville. Il n'est pas prévu à ce stade l'installation de mobilier urbain nouveau mais des réflexions sont en cours.

Question 3 : *Dans cette perspective, si ces aménagements devaient se faire au détriment de quelques places de parc, la Municipalité voit-elle des possibilités de les compenser ailleurs et avant la réalisation du parking derrière la gare ?* Oui, des compensations sont prévues (voir réponse à la question no 3).

Question 4 : *La Municipalité a-t-elle avancé dans le dossier Parking Nord ? Où en est le traitement des oppositions ?* En ce qui concerne le parking derrière la gare, la Municipalité espère présenter un préavis au Conseil communal au début 2020. En effet, un acte notarié avec les CFF est en voie de finalisation, l'étude de la pollution du sol est achevée, l'étude d'impact associée à l'étude mobilité est en cours, des négociations avec les MVR se déroulent actuellement. Le plan financier est en voie de finalisation, restera à trouver des investisseurs. Les oppositions ne pourront valablement être traitées qu'une fois ces questions résolues. Quant au projet de l'esplanade, nous souhaitons pouvoir en présenter les grandes lignes au moment du dépôt du préavis. »

M. B. Schobinger remarque que 472 – 312, cela représente 160 places à compenser. Lors de la votation sur le parking, la Municipalité s'était engagée à les compenser. Donc, pas de projet si ces 160 places ne sont pas compensées, si possible proches de la Vieille Ville ou dans ses abords immédiats. On peut imaginer rouvrir au parcage à la rue Louis-Meyer (vers la Salle del Castillo), quelques rues dans la Vieille Ville peuvent bénéficier de quelques places de parc, notamment devant le magasin Denner. Il rappelle que toute modification de marquage, notamment des places « handicapés », doit faire l'objet d'une mise à l'enquête. Une mise à l'enquête a-t-elle été ou va-t-elle être réalisée ?

M. P. Bertschy indique qu'évidemment le groupe PLR, ainsi que le comité Maplace.ch, sont plus que surpris par cette annonce. Il rappelle la déclaration faite par Mme la Syndique dans Le Régional le lendemain de la votation sur le parking souterrain : « Le but, c'est d'avancer en parallèle sur les deux dossiers. Nous ne ferons pas l'un sans l'autre ». Les promesses rendent les fous joyeux, dit-on. On nous parle de compensation. Les places supplémentaires du parking Manor compensaient le parking voitures qui se trouvait sur la Veveyse et qui a été supprimé au profit des deux-roues. Il ne faut donc pas les compter deux fois. On s'appuie sur les parkings privés aux dépens des finances de la Ville. Les places de parc rapportent un peu d'argent, elles en rapporteront nettement moins. Comment ce budget sera-t-il compensé ? 160 places doivent être compensées à proximité immédiate. Cela a été dit par à peu près tous les opposants à l'initiative, notamment et surtout la Municipalité. Aujourd'hui, on se rend compte qu'elle s'assied sur cette promesse. On nous dit que les travaux seront effectués juste après le démontage des arènes. Comment ces travaux seront-ils financés ? Rien que la peinture représente un certain coût. Par un crédit supplémentaire déjà dépensé que le Conseil communal n'aura qu'à accepter ou alors en tapant sur les doigts de la Municipalité en disant que ce projet-là aurait pu être présenté d'abord à une commission avant d'être exécuté ? On sent bien que les commerçants en ont ras-le-bol de nos dirigeants. A chaque fois, on nous dit qu'un dialogue aura lieu. Résultat, les commerçants apprennent par la presse la suppression de 160 places de parc. Si c'est comme cela que la Municipalité entend dialoguer, il craint le pire pour notre ville. Vevey a déjà bien assez de problèmes sans en créer à chaque fois de nouveaux. Si la volonté de la Municipalité de supprimer 160 places avait été déclinée lors des débats, le résultat de la votation aurait sans doute été différent. La Municipalité montre là le sens politique et la confiance que peuvent avoir nos citoyennes et citoyens envers le politique. Elle montre exactement ce qu'il ne faut pas faire.

Mme N. Riesen n'a pas eu de réponse à sa question, mais elle restera très attentive à suivre ce projet.

M. le Président rappelle que les places « handicapés » devront être mises à l'enquête.

M. S. Molliat remercie la Municipalité pour sa réponse assez touffue. Il ne se dit toutefois pas sûr d'avoir bien compris. Il est question d'une diminution de 160 places du fait de la différence de largeur des places de parc et d'un aménagement différent. Le projet D'amour et d'eau fraîche prévoit la suppression de 250 places. Ces 160 places s'ajoutent-elles aux 250 places ou en font-elles partie ?

M. E. Rivier indique qu'il n'y aura pas de modification du nombre de places « handicapés ». Il rappelle que le projet D'amour et d'eau fraîche prévoit un dégagement complet d'une partie de la place du Marché. Il y aura donc effectivement un nombre de places encore plus diminué au moment où le projet sera réalisé. Il avait été décidé au sein du Conseil que des compensations seraient trouvées au niveau du parking au nord de la gare. Sans ce parking, on ne peut pas compenser ces places de parc. D'un état à l'autre, ce sont effectivement 160 places en moins avec les normes VSS et la décision de dégager de l'espace devant les terrasses. Tous ces projets sont annoncés dans la Feuille des Avis Officiels et peuvent donc faire l'objet d'oppositions, mais on ne peut pas s'en prendre à la Municipalité, qui cherche des solutions. C'est l'aménagement qu'elle présente actuellement. Que cela ne convienne pas à une partie du Conseil, c'est normal, cela fait partie du débat démocratique. Cette interpellation vient peut-être un peu trop tôt, mais elle a le mérite d'avoir stimulé la Municipalité à proposer quelque chose, parce qu'il faut bien qu'on avance. La cadrature du cercle, c'est de demander des places au centre de la Vieille Ville, mais il ne voit vraiment pas comment faire.

M. S. Molliat remarque que s'il y a 472 places sur la place du Marché, qu'on en supprime 160 par la différence de dimensions et le projet qui est provisoire et qu'ensuite on en supprime 250 avec le projet D'amour et d'eau fraîche, il ne restera plus grand-chose. (*M. E. Rivier lui répond qu'il restera au final 200 places de parc*)

M. P. Bertschy remarque que les normes VSS ne sont pas nouvelles. Les places étaient effectivement hors ces normes, qui ne sont pas obligatoires. Avec ces normes, le nombre de places est ramené à 442. Ce ne sont donc pas 160 places qu'il faudrait supprimer pour les mettre aux normes, mais uniquement 30 de moins par rapport à ce qu'il y avait avant.

M. A. Gonthier estime pour sa part qu'il n'y a que les imbéciles qui ne changent pas d'avis. S'il n'y avait pas eu cette initiative, on serait aujourd'hui en mains d'un projet détaillé d'aménagement qui tomberait pile à la fin de l'occupation de la place par la Fête des Vignerons. La situation se présenterait très certainement fort différemment et on aurait eu plus de temps pour réfléchir à des solutions de substitution. Le projet D'amour et d'eau fraîche permet l'aménagement physique du sol avec une extension plus ou moins grande du parking. Cela a été présenté essentiellement à la baisse, mais l'aménagement peut aussi provisoirement se réaliser avec 250 ou 300 places. Cela peut être des choses qui se négocient au fur et à mesure des travaux. Le parking sur la Vevveyse comportait, sauf erreur, 14 places de parc. Des places voitures remplacées par des places deux-roues, motorisés ou pas, sont toujours des places de parc. Il n'y a pas que les quatre-roues qui comptent dans la vie de la ville. Il salue la proposition de dégagement qui est présentée, mais il est absolument indispensable de l'accompagner par une occupation de l'espace libéré afin que cette suppression de places de parc ait une utilité immédiatement visible pour la population, sans quoi ce sera une simple suppression et cela ne passera pas très bien. Si l'on offre des structures d'accueil, des endroits agréables où les gens peuvent consommer aux terrasses ou simplement se tenir, le changement sera accueilli favorablement par la population. Il ne comprend pas pourquoi on n'avance pas plus vite avec le crédit d'étude, parce qu'en partie les études sur le provisoire et les études pour la concrétisation du projet D'amour et d'eau fraîche se recourent. Pourquoi ne pas affirmer déjà très rapidement une volonté politique de réaliser ce projet en ouvrant un crédit d'étude comprenant les études sur la transition ? Ce serait un signal politique beaucoup plus fort que si l'on attend encore et encore et que les gens ont l'impression qu'il ne passe rien dans la réalité concrète.

M. A. Stübi faisait partie des personnes favorables à une réduction du nombre de places et ne cache donc pas son intérêt. Il trouve bien qu'on permette une meilleure circulation à travers la place et de plus grands espaces entre les véhicules. C'est un point qui faisait jusqu'à aujourd'hui l'objet de nombreuses plaintes. C'est une très bonne idée qui va dans le sens du projet final. On constate une explosion du nombre de places de parc de véhicules deux-roues motorisés ou non motorisés quand on voit l'alignée de vélos, ou autres, près de la gare. C'est à chaque fois un client par véhicule et c'est nettement plus efficace qu'une voiture avec plus de places qui utilise 7m<sup>2</sup> pour transporter une seule personne.

M. Ch. Roh constate que malheureusement la Municipalité ne tient pas ses engagements. On nous a toujours dit que les suppressions de places de parc seraient compensées. On nous parle du parking au nord de la gare, mais ce parking n'est pas pour demain, ni peut-être pour après-demain. Une fois de plus, nos commerçants sont péjorés par cette situation. S'il devait y avoir une votation aujourd'hui sur un parking souterrain à la place du Marché, le résultat serait sans doute inverse.

M. P. Bertschy partage l'avis qu'il y a effectivement de plus en plus de deux-roues. Les éléments qui se trouvaient devant la gare n'ont toujours pas été remis en place. Peut-être faudrait-il commencer par remettre les places deux-roues là où elles étaient. Il revient sur la question de savoir comment seront financés les travaux prévus par la Municipalité. Est-ce que le Conseil communal sera informé de ces coûts après la réalisation des travaux par un crédit supplémentaire déjà dépensé ? Aujourd'hui, comment la Municipalité entend-elle renouer le dialogue avec les commerçants ? Quand va-t-elle les convoquer, parce qu'eux sont demandeurs. Les choses sont imposées par la Municipalité sans aucun dialogue.

M. J.-M. Roduit estime pour sa part que cette solution est boiteuse. On ne supprime pas 160 places sans compensation. Il a toujours cru que sans construction du parking derrière la gare, il n'y aurait pas de changement sur la place du Marché. Lors des marchés le samedi, c'était déjà le chaos. Si on enlève 160 places, il ne se réjouit pas du premier marché du mois de novembre.

Mme la Syndique admet qu'on aurait peut-être pu commencer les travaux sur la place à la suite du démontage de l'arène s'il n'y avait pas eu cette initiative. Mais c'est une bonne chose que la population ait pu se déterminer sur oui ou non elle souhaite un parking sous la place du Marché. La population a aujourd'hui voté, à quasi 54% clairement contre un parking sous la place. Les débats ont été parfois très violents, beaucoup de gens souhaitaient qu'il n'y ait plus de voitures du tout sur la place du Marché, d'autres qu'il fallait compenser toutes les voitures, d'autres aucune compensation. La Municipalité propose le projet D'amour et d'eau fraîche, qui a été validé par le Conseil communal. On essaie dans la mesure du possible de compenser un maximum de places. Si on rentre dans les normes VSS, ce sont déjà 30 véhicules qu'il faut enlever. On aurait pu remettre le même nombre qu'avant, moins les 30 places VSS, mais ce n'est pas très porteur, personne n'aurait vraiment vu le changement. Il s'agit d'un pas vers ce beau projet qui fait quand même rêver beaucoup de Veveysannes et de Veveysans. La Municipalité a essayé de compenser un maximum de véhicules dans un périmètre proche ; elle peut être ouverte à trouver d'autres compensations. La votation a eu lieu au mois de mai, entre-temps nous avons vécu un événement majeur sur la place du Marché et les services ont beaucoup œuvré dans le cadre de l'accueil de cette manifestation. Peut-être que les choses se sont faites un peu rapidement, reste que le 2 novembre, il n'y aura plus d'arène. On se doit donc d'avancer, parce qu'il fallait déjà bêtement refaire le marquage de la place, qui n'existe plus. Le marquage de ces 312 places fera l'objet d'une enquête dans la FAO. Pour l'instant, nous avons un solde de 30 places qui ne seront pas compensées. Si l'on arrive à trouver quelques places alentour, il n'est pas impossible que la Municipalité entre en matière, mais dans un premier temps il était important de donner déjà une esquisse par rapport au projet et de dégager les différents lieux côté Grenette et le long des terrasses. Ce sera plus agréable pour les Veveysannes et les Veveysans, tout comme pour les commerçants, puisque les gens auront plaisir à revenir. Le plan directeur du stationnement indique que c'est le samedi matin qui pose des difficultés ; la Municipalité s'est engagée à trouver 30 places de parc temporaire par rapport au marché. Elle est toujours à l'écoute des commerçants. Il est vrai que les marchands ont apprécié le marché à La Tour-de-Peilz. L'organisation et la dynamique étaient différentes, le nombre de places de parc, inférieur aux places qui existent à Vevey, n'étaient pas vraiment un facteur. C'est surtout la convivialité qui était intéressante à La Tour-de-Peilz et c'est le but que nous recherchons dans cette réflexion autour du marché. La Municipalité travaille d'arrache-pied pour trouver la meilleure solution pour les commerçants et pour les citoyens. Les gens pourront s'exprimer à travers les différentes mises à l'enquête.

M. A. Gonthier souligne que, durant la Fête des Vignerons, le pourcentage de gens qui sont venus en transports publics a explosé, n'a rien de commun avec ce qui s'est passé en 1999. Cela veut dire que les choses changent, que les croyances surannées de certains dans la déesse voiture, seul salut pour le commerce et pour la ville, sont en train d'être dépassées non pas par des théories, mais dans la pratique. C'est cela que certains ne veulent pas comprendre. Que se passe-t-il s'il y a des oppositions qui empêchent le nouveau marquage sur la place du Marché ? Sans dessin des places, le parcage reste-t-il interdit ou pas ?

M. M. Rizzello pense qu'il serait intéressant de faire une étude complète pour comparer les versions 1999 et 2019 de la Fête des Vignerons. La Municipalité a totalement éludé la question de l'impact financier. Quel est le coût de ces 160 places en moins, comment sera financée cette mesure et quel sera l'impact financier sur les comptes de la Ville ?

M. B. Schobinger remarque que le marquage des places actuelles n'a pas disparu. Il existe toujours, avec juste deux-trois trous là où il y a les piliers. Donc, même si les procédures prennent plusieurs mois, les gens pourront toujours parker sur la place.

M. P. Bertschy constate que Vevey est vraiment un cas particulier puisque d'autres communes telles qu'Yverdon, Morges, Nyon étudient des parkings souterrains plus conséquents que ce qu'il y a actuellement.

M. E. Rivier indique que le montant qui est prévu pour le marquage de ces places est pour l'instant estimé à environ fr. 30'000.--. Cela fait donc partie des possibilités de dépense de la Municipalité.

M. S. Molliat remarque que si quelque chose doit se passer sur la place du Marché, qu'on le veuille ou non, c'est par la diminution du nombre de places de parc. On ne peut pas ajouter des places et faire un réaménagement. Pour Vevey Libre, le deal a toujours été : suppression de places de parc sur la place du Marché = compensation derrière la gare. On avance maintenant dans le projet sur la place du Marché, mais on attend impatiemment le résultat du parking derrière la gare. Sans vouloir refaire le débat, si les gens avaient voté en faveur d'un parking sous la place du Marché, il ne pense pas que les travaux auraient été réalisés l'année prochaine. Cela aurait pris des années. Il ose encore espérer, peut-être un peu naïvement, que le parking derrière la gare va aller très vite.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. M. S. Molliat se déclarant satisfait de la réponse municipale, cette interpellation est considérée comme réglée.

**10. Préavis sur règlement pour le Fonds "Angelica Donati" (2019/P21)**

**11. Préavis sur règlement des bourses d'études ou d'apprentissage pour le Fonds "Fondation de Palézieux" (2019/P22)**

Cet objet est renvoyé à une seule et même commission de 7 membres composée de :

<u>Président(e)-rapporteur :</u>	VER	M.	Karim El Khalifa
<u>Membres :</u>	VL	M.	Roger Blatter
	UDC	Mme	Fabienne Despot
	DA	M.	Alain Gonthier
	PS	Mme	Muriel Higy-Schmidt
	PLR	Mme	Danièle Kaeser
	PDC	Mme	Dora Rentsch
<u>Suppléants(es) :</u>	VL	M.	Francis Baud
	DA	M.	Tiago Branquino
	PLR	Mme	Marcia Ciana
	PS	M.	Sergio De Stefanis
	PDC	M.	Nuno Domingos Aeby
	UDC	M.	Bastien Schobinger
	VER	M.	Colin Wahli

M. le Président remercie Mme M. Higy-Schmidt et M. R. Blatter de se mettre dès leur première séance au travail pour le Conseil.

**12. Préavis sur arrêté communal d'imposition pour l'année 2020 (2019/P23)**

Cet objet est renvoyé à la commission des finances.

**13. Rapport sur réponse aux postulats de M. Bastien Schobinger intitulé « Entretien des routes, où va-t-on ? » et de M. Antoine Dormond intitulé « Décibels » (2019/RP18)**

Rapporteur : M. Ambroise Méan

M. A. Méan précise en préambule que les deux postulants se sont déclarés satisfaits de la réponse municipale.

M. A. Dormond remercie la Municipalité pour sa réponse à ces deux postulats. Son postulat concernait le souhait de passer à 30 km/h le réseau routier communal la nuit. La Municipalité s'est dite favorable à cette mesure ; pour autant il fallait attendre la fin des tests qui avaient lieu à Lausanne pour pouvoir prendre une décision. Ces essais sont maintenant terminés, le Canton a statué favorablement sur ces mesures. Il émet donc le vœu que soit généralisé le 30 km/h sur tout le territoire communal la nuit entre 22h00 et 6h00 du matin.

M. B. Schobinger se dit tout à fait satisfait des réponses apportées à son postulat et remercie les services communaux et la Municipalité. Il émet toutefois deux remarques. La première, c'est qu'on voit qu'il ne faut pas couper dans l'entretien du réseau routier, qui sert aussi aux transports publics, aux cyclistes. Plus on retarde, plus on le paie cher après. La deuxième concerne Plan-Dessus, qui est toujours un peu laissée pour compte dans l'entretien des routes. C'est un quartier qui mérite d'avoir des rues en ordre, notamment le chemin Vert. Cela a été dit et répété, pour faire en sorte que les gens respectent le 30 km/h, il faut mettre en place des aménagements. Une zone 30 ne s'installe pas comme ça, et sans aménagements, surtout la nuit, quand on voit mal les piétons et qu'il faut avoir les yeux rivés sur le compteur de vitesse, il peut y avoir des risques, raison pour laquelle le groupe UDC ne se dit pas favorable en l'état au vœu déposé par les Verts.

M. le Président rappelle qu'un vœu n'est pas contraignant et n'est pas soumis au vote.

Mme la Syndique précise que le Canton a fixé un certain nombre de critères qui doivent être remplis pour entrer en matière sur l'introduction du 30 km/h la nuit. La Commune doit tout d'abord effectuer une étude sur le bruit ; c'est en cours de réalisation. Il faut ensuite faire valider cette étude par le Canton pour contrôle final et mise à l'enquête publique. Les valeurs-limites d'émission, ou valeurs d'alarme pour la nuit, doivent être dépassées sur les axes en question. A Vevey, cela concerne plutôt la RC 780, l'avenue Nestlé, les rues d'Italie et du Simplon, les boulevards Charmontey, Pra et Arcangier et la route de Blonay. Pas sûr qu'on puisse instaurer facilement le 30 km/h sur l'ensemble du territoire là où les valeurs-limites sont respectées. La densité de la population le long de l'axe est également un facteur d'éligibilité, celle-ci devant dépasser les 200 habitants au km. La Municipalité va donc étudier la question.

M. A. Gonthier remarque qu'il serait quand même malséant que la syndique verte de Vevey soit moins verte que le syndic PLR de Montreux, qui a d'ores et déjà manifesté auprès du Canton son intention de mettre à 30 km/h la nuit les deux axes principaux qui traversent la commune.

Mme C. Gigon ne comprend pas pourquoi ce qui serait possible à Lausanne et Montreux ne le serait pas à Vevey.

Mme la Syndique rappelle que cette mesure concerne plus que deux tronçons à Vevey. Il faut remplir certains critères, faire une expertise. Bien sûr que politiquement, elle peut dire qu'on va le faire, mais il y a encore tout un travail à réaliser. Ce n'est donc pas demain qu'on pourra instaurer le 30 km/h la nuit. La Municipalité estime plus ou moins pouvoir y arriver au printemps prochain, guère plus tôt.

M. W. Riesen estime que le postulat de M. B. Schobinger a au moins un avantage : on voit la tristesse de l'entretien de notre patrimoine, qui est absolument catastrophique. Quand on regarde le plan, on voit vraiment qu'il y a extrêmement peu de routes qui sont bien entretenues. Cela confirme ce qu'il dit depuis des années, à savoir qu'on n'investit pas l'argent dans l'entretien de notre patrimoine mais que, par contre, on dilapide l'argent pour des choses inutiles.

Mme la Syndique s'érige en faux contre ces propos, puisque Vevey se situe au-dessus de la moyenne cantonale. Evidemment qu'on peut toujours faire mieux mais, comme indiqué dans le rapport, si l'on veut en faire plus, il faut avoir plus de ressources aussi pour la mise en œuvre. Il n'y a pas que l'entretien de la route, il y a aussi tout le travail en amont par rapport à la requalification, à la valorisation des espaces. Tout cela prend du temps. On avance peut-être un peu moins vite, mais on essaie de le faire avec qualité.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Au vote, les conclusions du rapport-préavis municipal sont adoptées à l'unanimité, comme suit :

#### **LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY**

VU le rapport-préavis no 18/2019, du 3 juin 2019, en réponse aux postulats de M. Bastien Schobinger intitulé « Entretien de nos routes, où va-t-on ? » et de M. Antoine Dormond intitulé « Décibels »,

VU le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour,

#### **d é c i d e**

d'accepter la réponse de la Municipalité aux postulats de M. Bastien Schobinger intitulé « Entretien de nos routes, où va-t-on ? » et de M. Antoine Dormond intitulé « Décibels » et de considérer ceux-ci comme réglés.

#### **Communications de la Municipalité**

##### **14. Endettement brut et net – Situation au 31 décembre 2018 (2019/C20)**

La parole n'est pas demandée.

##### **15. Convention réglant la gestion des déchets et du nettoyage dans le périmètre concédé à la Confrérie, conformément à la convention de concession du domaine public du 10 octobre 2018 (2019/C21)**

La parole n'est pas demandée.



**16. Ouverture d'un compte d'attente pour l'étude du remplacement de la passerelle sur la Veveysse « Rue de Fribourg » (2019/C22)**

La parole n'est pas demandée.

**17. Réponse à l'interpellation de Mme Isabel Jerbia « Rouler à vélo ça s'apprend, les règles de circulation aussi ! » (2019/C23)**

Mme I. Jerbia remercie la Municipalité pour les réponses données, en particulier à la dernière question. Toutefois, en ce qui concerne les deux premières questions (est-ce que la Municipalité a envisagé de créer un jardin de circulation comme il en existe dans d'autres communes telles qu'Yverdon-les-Bains et Bex et envisage-t-elle de recréer un mini-parcours cyclable pour les enfants comme il en existait à la place Robin ?) la Municipalité répond que non et qu'elle n'envisage pas de le faire. Les raisons évoquées sont que le jardin de circulation destiné uniquement aux écoliers de 7P (9/10 ans) qui est déployé dans le sous-sol du Centre des Congrès de Montreux 2M2C correspond aux besoins, selon les informations de Police Riviera et des établissements scolaires, et que la Municipalité n'a pas été sollicitée dans ce sens par Police Riviera ni par les écoles de Vevey. Or, son interrogation ne concernait pas les écoliers en particulier, mais tous les enfants, car il est à son avis important, voire primordial, que les parents puissent avoir accès à un endroit sécurisé afin d'y enseigner et sensibiliser leurs enfants aux règles de circulation, et cela avant l'âge de 9/10 ans. Sur le site du Touring Club Suisse (TCS), nous pouvons lire que « le vélo est très souvent le premier véhicule qu'un enfant conduit sur la route. Avant de s'élancer dans la circulation, il est fondamental que l'enfant possède des connaissances des règles de la circulation ainsi qu'une certaine maîtrise pratique de son vélo. Chaque année, trop d'enfants cyclistes sont encore victimes d'accidents de la route. En 2017, 335 enfants entre 10 et 14 ans (source OFS) qui circulaient à vélo ont été blessés, certains grièvement. Deux y ont perdu la vie. En cause parfois leur manque d'expérience ou de maîtrise du vélo, voire la méconnaissance des règles de circulation ». Il est indiqué également que « la loi ne définit pas d'âge minimum pour circuler à vélo sur la route de manière générale ; l'enfant doit toutefois pouvoir actionner les pédales. Pour circuler sur une route principale, l'enfant de moins de 6 ans doit obligatoirement être accompagné d'une personne d'au moins 16 ans ». Dès lors, on peut facilement comprendre que ces réponses ne la satisfont guère. Pour rappel, Police Riviera est un prestataire de services, et non un mandataire, et bien des parents pourraient bénéficier d'une telle infrastructure avec leurs enfants afin de bien les préparer à affronter et s'intégrer à la circulation routière. Ce d'autant plus que la Ville de Vevey s'est désormais doté d'un plan directeur des mobilités douces qui vise à favoriser les déplacements à pied, à vélo ou tout autre moyen de transport non motorisé. Nous ne pouvons à ce stade omettre la prise en considération des jeunes utilisateurs (nos enfants) de la circulation urbaine. Elle ne manquera donc pas revenir sur le sujet sous une autre forme.

Mme C. Gigon précise qu'à son avis les cours de circulation en 7P, c'est trop tard. En effet, les enfants entrent en 7P dans des collèges qui sont souvent éloignés de leur domicile et c'est en 6P qu'il faudrait commencer à leur enseigner les règles de circulation s'ils souhaitent prendre leur vélo.

M. le Président remarque avec ironie qu'il y a des ouvrages qui méritent d'être relus pour être redécouverts, tels que l'émouvant Code de la route !

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Cette interpellation est considérée comme réglée.

**18. Réponse à l'interpellation de Mme Elodie Lopez « Petits Pois, gros malaise... » (2019/C24)**

Mme E. Lopez remercie la Municipalité d'avoir répondu à cette interpellation, bien que cette communication n'ait guère réjoui son groupe. D'une manière globale, on nous confirme des données qui sont regrettables (concernant la baisse des effectifs éducatifs et des places d'accueil). Ces réponses sont inquiétantes dans la mesure où elles ne font apparaître que peu de prise de position politique et de vision d'avenir en matière d'accueil de jour dans la commune. Elle souhaite revenir sur quelques points qui lui semblent importants. Tout d'abord concernant la volonté de fermeture de cette structure d'accueil. À la lecture des réponses à la première question, on a l'impression que c'est en raison de la chute de pierre qu'on a décidé de fermer la seule structure d'accueil de Vevey-Est, qui a eu pour conséquence le retrait de l'autorisation de l'OAJE. Or, à la lecture des documents à sa disposition, la Commune avait communiqué à la fondation propriétaire sa volonté de quitter les locaux avant l'incident de la pierre. On peut donc affirmer que la Municipalité avait pris la décision de fermer cette structure d'accueil avant l'incident, et la question de l'anticipation des fermetures de places se pose alors. En effet, a-t-on étudié en amont des pistes, des solutions alternatives pour compenser ces pertes au moment où la décision de quitter les lieux a été prise ? Au vu de la situation actuelle (non compensation des places, expliquée, entre autres, par le caractère imprévu de l'incident), on peut facilement en conclure que non. C'est inquiétant et pose de sérieuses interrogations sur la manière dont la Municipalité aborde la question de l'accueil de jour dans la commune. Les réponses concernant les employés dans ces structures l'ont également beaucoup étonnée. On nous indique qu'il n'y aurait aucun licenciement lié à la suppression des postes de la garderie des Petits Pois

quand, ensuite, on nous dit qu'il y aura eu, au final, une baisse de 8,4 EPT éducatif. Elle s'est demandé où ces 8,4 EPT avaient bien pu passer et s'ils faisaient partie du facteur « départs naturels » dont on parle dans la réponse à la question 2A. On peut à son avis se questionner sur la signification des mots « départs naturels » dans une telle situation. Qu'on nous dise ensuite qu'avec une telle diminution d'EPT, nous ne sommes pas en présence d'une baisse effective de la qualité de l'encadrement des enfants dans la commune (de manière globale), et ceci en raison du respect des normes du Canton, elle ne se dit pas tout à fait d'accord. La question parle de qualité, la Municipalité répond en matière de normes. On peut tout à fait rester dans les normes et avoir une péjoration de la qualité, en fonction de la marge de manœuvre qu'il reste jusqu'à se trouver hors-normes. Elle a pour sa part l'impression que les autres structures veveysannes vont se trouver « à raz les normes », sans marge de manœuvre pour pouvoir faire face à des imprévus, ce qui ne lui paraît pas être une situation optimale. Le troisième point concerne la diminution effective de 30 places d'accueil qui ne pourront pas être compensées. Cette réponse est en rupture totale et radicale avec le développement veveysan et régional des capacités d'accueil, ainsi qu'avec l'objectif affirmé au niveau cantonal de créer 5'000 places de plus à l'horizon 2030. C'est dans cette annonce qu'elle regrette vivement, très vivement, qu'aucune prise de position ou intention pour la suite ne soit donnée par la Municipalité. Le maintien des capacités d'accueil de jour est une question de volonté politique, ce sont des choix stratégiques, et la situation dans ce dossier l'interpelle. En effet, la solution de faire des travaux (certes longs et coûteux, mais qui auraient permis de conserver ces places dans ce secteur de la ville, puisqu'il n'y a, à priori pas de possibilités qu'une autre structure puisse y exister), aurait permis de maintenir le statu quo. Mais peut-être n'est-ce pas trop tard pour sauver cette garderie ? Serait-il possible d'essayer de reprendre le dossier à zéro avec la fondation propriétaire et convenir de travaux pour maintenir l'existence de la structure ? Si non, la Municipalité peut-elle nous renseigner sur ce qu'elle compte faire pour améliorer les conditions d'accueil de jour dans la commune ? A-t-elle l'intention d'ouvrir de nouvelles places et de faire évoluer la situation dans la direction d'une augmentation des places ?

M. J. Ansermet, municipal, souhaite préciser un certain nombre d'éléments, sur deux points notamment, à savoir le déroulé des faits ayant conduit à la fermeture et la réorganisation des structures d'accueil veveysannes : « La volonté de fermer la garderie des Petits Pois date effectivement d'avant la chute de la pierre dans les locaux. Au début de l'année 2018, l'Office cantonal d'accueil de jour des enfants (OAJE) a procédé à une inspection des locaux et a émis un rapport négatif en soulignant qu'ils n'étaient plus conformes à la garde d'enfants pour des raisons de sécurité et d'hygiène. Il fallait donc procéder à des travaux de mise en conformité pour que cette garderie puisse continuer à être exploitée.

Pour ce faire, la Municipalité en a informé la fondation propriétaire et a mandaté un atelier d'architecture qui lui a présenté un devis complet de travaux à raison d'environ CHF 350'000.--, sans que la question de sécurisation du plafond n'ait encore été abordée (l'incident n'est survenu que plus tard).

Pour parer à toute hypothèse, la DJEFS a également recherché en parallèle une solution alternative aux Petits Pois. La solution esquissée était de construire une garderie sur une parcelle où la ville possède un droit de superficie, dans le quartier de Subriez, et ainsi maintenir une structure dans l'est de la ville. Des discussions ont eu lieu avec les services concernés (DU et DAIE) et des offres demandées pour une garderie réalisée avec des pavillons. Le problème avec cette solution était son délai. En effet, un délai de deux ans devait être envisagé pour réaliser un tel projet.

Forts de ces informations la stratégie devait être alors de négocier avec le propriétaire, la fondation Lichtensteiger, puisqu'à aucun moment il n'avait été imaginé de fermer Les Petits Pois et de placer les enfants dans le dispositif actuel.

Vu les tentatives de discussion infructueuses avec la fondation propriétaire en 2018 afin de trouver un terrain d'entente pour le financement des travaux de mise en conformité, la Municipalité a décidé d'aborder la question de quitter les locaux avec le propriétaire.

À la demande de ce dernier, la Municipalité s'est donc positionnée en début 2019 en faveur de la fermeture de la garderie, dans l'espoir de trouver une solution consensuelle rapide sur le sort du contrat de bail et d'avoir le temps de réorganiser son dispositif d'accueil en conséquence pour la rentrée scolaire 2019 en assurant ainsi également la continuité du placement pour les enfants fréquentant Les Petits Pois.

C'est dans ce contexte qu'une pierre s'est détachée du plafond de la garderie et a alors nécessité une fermeture immédiate, d'urgence pour assurer la sécurité des enfants. Cette chute de pierre est un élément de plus qui démontre que ces locaux souffrent d'un problème de sécurité, mais l'événement s'est produit bien après les problèmes de conformité des locaux mis en lumière par l'autorité cantonale, comme décrit précédemment. La Municipalité n'a dès lors plus pu se contenter de réflexion et a dû passer à l'action pour sauvegarder une partie des places d'accueil pour la rentrée d'août 2019.

Donc, à la réponse de savoir si la Municipalité a étudié des pistes ou des solutions alternatives pour compenser les pertes liées à la fermeture de la garderie des Petits Pois, il est répondu par la positive.

Il est important de rappeler que les discussions avec la fondation propriétaire sont restées vaines, car cette dernière, si elle s'est finalement engagée à prendre en charge des travaux minimaux de sécurisation du plafond pour éviter toute nouvelle chute de pierre, a persisté dans son refus de financer la mise aux normes des locaux dans l'ampleur exigée par l'autorité cantonale pour qu'ils soient mis en conformité pour une garderie.

De plus, même les seuls travaux - insuffisants - de sécurisation des plafonds ne pouvaient pas être exécutés dans le délai de la rentrée d'août 2019. Partant, la Municipalité n'a plus eu d'autre choix que celui de prendre la décision de résilier le bail de façon officielle et de mettre en place un dispositif permettant de maintenir le placement des enfants des Petits Pois tout en réduisant au maximum l'impact de la fermeture d'une structure de 44 places pour la rentrée d'août 2019.

Il est également important de préciser qu'avec les normes strictes fixées par l'autorité cantonale, et quand bien même des travaux auraient pu être entrepris, une partie des locaux auraient été considérés comme inexploitable par l'OAJE. Borgnes, ces surfaces de quelque 100m<sup>2</sup> ne peuvent en effet plus être admises comme bureau, salle de réunion ou lieu de pause dans une garderie. Partant, le nombre de mètres carrés utiles aurait été réduit et le nombre de places d'accueil également. Cette diminution du nombre de places a pu être estimée entre 10 et 12. Les Petits Pois auraient ainsi proposé un peu plus de 30 places, ce qui n'entraîne pas non plus dans les critères de rentabilité convenus au sein du réseau REVE.

La réorganisation des places d'accueil, et surtout la fermeture de la garderie Les Petits Pois, a en effet entraîné une diminution de l'effectif éducatif global de 8.4 EPT et la disparition d'une structure dans l'est de la ville, avec pour corollaire une diminution du nombre de places d'accueil dans le dispositif veveysan.

Concernant la diminution de l'effectif global, ou de la dotation globale en personnel, il faut préciser que cette dernière est très précisément ciblée sur la structure des Petits Pois. Avec sa fermeture, 8.4 EPT disparaissent de fait. Il est également important de rappeler que la Municipalité a affirmé ne vouloir aucun licenciement et elle confirme ce soir encore que tel a été le cas. Par « départs naturels », il faut ainsi entendre des collaborateurs qui ont décidé de résilier leur contrat de travail. Toutefois, la totalité du personnel toujours lié contractuellement à la Ville de Vevey s'est vu proposer une ou plusieurs opportunités de travail dans le même secteur sur la base de postes qui étaient à repourvoir dans le dispositif d'accueil, soit les cinq structures préscolaires exploitées par Vevey.

Il est également nécessaire de préciser qu'il n'y a pas eu de diminution de la dotation en personnel d'encadrement dans les structures exploitées par la Ville de Vevey, et que ces dernières peuvent ainsi continuer à fonctionner en prodiguant un accueil de qualité tout en respectant les normes en vigueur.

Concernant la disparition d'une structure d'accueil dans l'est de la ville, et quand bien même cette configuration est regrettable, la Municipalité souligne que les services de la Ville collaborent à la planification du développement de l'accueil collectif de jour en analysant d'une part les possibilités existantes dans les bâtiments dont la Ville est propriétaire et d'autre part les opportunités de développement immobilier qui ont été annoncées ou qui pourraient se présenter.

Du point de vue des discussions avec la fondation propriétaire, il est difficile de revenir à la situation antérieure. En effet, devant son refus de financer les travaux de mise aux normes, et devant la durée prévisible des travaux à entreprendre pour un résultat insuffisant eu égard à la capacité d'accueil de la garderie, la Municipalité a été contrainte de faire le choix de remanier complètement son dispositif de garde d'enfants pour que tout soit prêt pour la rentrée 2019.

La solution de placer les enfants dans le dispositif actuel a été décidée en lien avec une situation d'urgence suite à la fermeture des Petits Pois et ce après la chute de la pierre et le retrait immédiat d'exploiter de l'OAJE. En aucun cas la Municipalité n'a souhaité faire des économies en réduisant le nombre de places. Face à une situation d'urgence liée à un événement très grave qui, il est utile de le rappeler, n'est pas de sa responsabilité, la Municipalité a dû prendre rapidement des décisions importantes pour ne pas laisser 61 enfants, respectivement 48 familles sans solution de garde.

Afin de répondre à ses obligations, la Municipalité a procédé cet été à des investissements importants, financiers et humains, pour accueillir tous les enfants de la garderie Les Petits Pois de manière pérenne et créer 14 places supplémentaires. Vu la situation, il n'était en effet pas imaginable de revenir en arrière pour les raisons précédemment citées.

Une réflexion est aujourd'hui déjà en cours sur le déploiement d'autres structures d'accueil. Celle-ci est planifiée sur la base de la disponibilité de surfaces dans les bâtiments dont la Ville est propriétaire et d'autre part en analysant les opportunités de développement immobilier sur le territoire de la Ville. »

Mme E. Lopez remercie la Municipalité pour ces éclairages et se dit ravie qu'il y ait des perspectives pour la suite. Lorsque la Municipalité parle des possibilités qui sont existantes ou qui pourraient se présenter, le premier projet concernant la parcelle à proximité de Subriez fait-il partie de ces perspectives-là ou pas ?

M. P. Butty et le groupe socialiste se disent très heureux que l'urgence de la situation après la chute de la pierre ait permis de faire au mieux pour les enfants et les parents. Mais il faut être très attentif à ne pas diminuer l'offre. La Municipalité nous dit qu'elle étudie des pistes, notamment celle de Subriez, mais il faut vraiment s'inquiéter au plus vite de garnir l'offre de structures d'accueil. Il faut conserver la réputation de Vevey en la matière. Il insiste donc auprès de la Municipalité pour qu'elle aille dans ce sens-là au plus vite, et pas dans plusieurs années.

M. A. Gonthier remarque que dans la communication, il n'y a pas de perspectives de remplacement. On ne peut donc pas reprocher de dire qu'il n'y a pas dans la communication ce qui n'y figure pas. La Municipalité le fait ce

soir par oral, tant mieux, tout le monde est absolument ravi si effectivement il y a un engagement politique de la Municipalité de rétablir au plus vite le nombre de places de garderies en ville de Vevey. Il se dit sceptique malgré tout sur le déroulé des faits. D'autres ingénieurs-civils ont, à sa connaissance, prétendu que les travaux pouvaient se faire. Il y a une divergence aussi sur l'interprétation du bail, sur les responsabilités entre les deux partenaires de savoir à qui les travaux étaient à charge. Ce sont des divergences qui peuvent se régler devant des cours de justice. Donc, s'il y avait eu une volonté de maintenir ces places, il aurait pu y avoir un accord avec la fondation au sujet des travaux qui devaient être faits le plus vite possible. On rétablit la sécurité et les normes de cette garderie et ensuite la justice décide de la répartition des coûts. C'est au moment du budget qu'on verra bien s'il y a une baisse du poste global « garderies » ou non.

Mme C. Gigon estime au contraire qu'on ne peut être que reconnaissant que la Municipalité ait priorisé la sécurité des enfants tant la chute d'une pierre de 4 kg du plafond relève d'un défaut grave de l'objet loué et d'un manque considérable de considération et d'entretien de la part du bailleur. A quoi s'ajoute semble-t-il de laborieuses transactions quant à la mise aux normes des locaux et les adaptations nécessaires pour leur utilisation comme garderie. On ne peut qu'admirer la gestion municipale qui a assuré la garde des enfants dans les deux jours ouvrables. Elle remercie la Municipalité pour ces informations bien plus complètes par rapport à la première réponse écrite. De combien la liste d'attente a-t-elle été rallongée avec l'absorption des enfants des Petits Pois ?

M. V. Imhof remercie la Municipalité et ses services pour ce travail. Il souhaite avoir confirmation des chiffres. Ce sont donc 60 places qui ont été dispatchées et 14 nouvelles places qui ont été créées ? *(Il lui est répondu que 44 places ont été supprimées et 14 nouvelles créées, soit un déficit final de 30 places)*

Mme la Syndique remarque que la problématique principale, c'est l'organisation des places. Chacun a des agendas un peu différent, les parents ne travaillent pas tous à 100% et les demandes concernent parfois un matin, un après-midi, une journée entière. C'est très compliqué de remplir toutes les cases. Il y a effectivement 30 places de moins, puisque 14 ont été créées, mais l'utilisation des places existantes est aujourd'hui plus efficiente. Par rapport aux pistes, il est vrai que cela fait sept ans qu'on attend une décision par rapport au nouveau collège. Tous les documents juridiques demandés ont été transmis, on espère maintenant que le collège sera validé. Dès lors qu'il sera construit, il y aura toute une série de locaux pour lesquels il faudra voir ce qu'on en fait. Mais ce sont des pistes à long terme. Dans le cas présent, il a fallu prendre des décisions urgentes pour le bien des enfants. La Municipalité a essayé de faire au mieux. Elle ne peut que saluer tout le travail qui a été réalisé par la DJEFS dans ce cadre-là en l'espace de deux jours. C'est un tour de force, une année seulement après l'incendie du collège des Crosets, pour lequel il a aussi fallu réorganiser toute la structure scolaire.

M. Y. Luccarini aimerait savoir si, malgré les 44 places en moins et les 14 nouvelles, les taux d'encadrement ont été maintenus sachant qu'aujourd'hui, avec l'introduction de la loi sur l'accueil de jour, ces taux peuvent être revus légèrement à la baisse.

M. le Président pense que si on va plus loin dans cette discussion, il serait peut-être bon de déposer une nouvelle interpellation. Cette question ne devient-elle pas hors sujet ?

M. Y. Luccarini ne croit pas être hors sujet. Il s'agit simplement de savoir si le taux d'encadrement a été maintenu dans les structures qui ont absorbé les enfants des Petits Pois.

M. A. Gonthier revient sur l'intervention de Mme C. Gigon. Personne n'a dit qu'il fallait exposer les enfants à des chutes de pierres ? Comment peut-on imaginer garantir dans un vieil immeuble tel que celui des Petits Pois que cela ne se produise jamais ? Personne n'a voulu prendre le risque d'exposer les enfants. Il y a eu un malheureux accident, tant la commune que le propriétaire ont immédiatement promis de tout faire ce qui était possible du point de vue de la sécurité. Les travaux de sécurité n'ont jamais été contestés. Ce qui fait débat, ce sont les travaux d'adaptation et là il y a un débat locataire-propriétaire. Le Conseil n'est pas là pour le trancher, mais il regrette qu'il n'y ait pas eu plus de bonne volonté.

M. J. Ansermet répond que cette crise a permis de se poser des questions sur l'efficacité de toutes les autres crèches. On a pu améliorer certaines fonctions grâce à cette problématique. La qualité a bien entendu été assurée et une discussion a eu lieu avec les directrices des garderies et le personnel pour que cela puisse fonctionner. Tout le monde a joué le jeu. C'est souvent en situation de crise que les problèmes permettent de réfléchir sur des éléments qui semblaient naturels et qui fonctionnaient bien. Cela ne veut pas dire qu'on ne va pas trouver une solution pour recréer des places, mais l'important est de savoir qu'actuellement cela fonctionne bien et que les enfants sont très bien gardés.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Cette interpellation est considérée comme réglée.

**19. Correspondance du Conseil d'administration de VMCV SA (2019/C25)**

La parole n'est pas demandée.

**20. Motions, postulats, projets rédigés et interpellations éventuels (suite)**a) Motion des partis de l'Entente veveysanne « De 5 à 7, pour le bien de Vevey »

M. P. Bertschy développe cette motion, dont le texte est joint en annexe au présent procès-verbal.

M. C. Wahli remarque qu'un des arguments est que les municipaux ne disposent pas d'assez de temps pour faire tout ce qu'ils ont à faire et la solution proposée est d'avoir les mêmes EPT, mais avec un emploi en plus. Il ne comprend pas très bien le principe.

M. le Président précise qu'il s'agit de diminuer le temps de travail à la Municipalité pour pouvoir conserver une vie professionnelle à côté.

M. B. Schobinger ajoute qu'il s'agit de dispatcher le même nombre d'EPT sur davantage de personnes pour pouvoir mieux organiser la Municipalité et notamment les représentations qu'elle doit assumer, qui prennent énormément de temps. La deuxième question est « politique professionnelle » ou « politique de milice » ? Un préavis permettra de débattre du fond, de se poser la question de savoir si l'on veut professionnaliser la vie politique. On a l'exemple de Bulle, où la population a décidé de ne pas professionnaliser sa vie politique. C'est une question à se poser. Cela permettrait aussi d'avoir un panel peut-être plus important de candidats qui se présentent parce que pouvoir travailler à 40% pour la commune et garder un 60% dans le privé permettrait peut-être d'obtenir plus facilement un travail d'un éventuel employeur.

Mme I. Jerbia trouve que le sujet est intéressant et mérite discussion. Le fait que ce soit sous forme de motion ne lui semble par contre pas la bonne approche. Elle aurait préféré que l'Entente propose un postulat. Elle entend bien l'idée de se poser la question de savoir s'il faut passer à une municipalité professionnelle ou garder une municipalité de milice, mais au-delà de ce facteur-là, il faut être bien conscient du fait que c'est toute l'administration communale qu'il faudra revoir, parce que si on répartit les dicastères entre sept municipaux, il y a des chefs de services qui ne pourront pas se dédoubler.

M. Y. Luccarini, sans avoir pour le moment un avis sur la question, trouve que cette motion mérite débat. La forme de la motion lui semble correcte, puisqu'il s'agit de modifier le règlement du Conseil communal, ce qui ne peut se faire que par la voie d'une motion. Une motion n'empêche pas le débat. Une commission, puis le Conseil, aura tout loisir d'en discuter lorsque la Municipalité reviendra avec un préavis. Financièrement, on sait en tout cas qu'on en a les moyens, puisque ce sont déjà sept salaires qui sont payés aujourd'hui...

M. A. Dormond pense lui aussi que la question mérite d'être étudiée. D'autres villes de taille similaire à la nôtre (Morges, Nyon, Yverdon) fonctionnent toutes à sept, mais pas avec des taux de 40%. Il y a aussi tout le débat sur le pourcentage qu'il faut mener. A partir de quel pourcentage est-ce qu'on devient professionnel ou milicien ?

M. B. Schobinger remarque que c'est du ressort purement du Conseil communal de décider du nombre de municipaux. Une motion est donc tout à fait valable. Qu'on traite d'un postulat qui demande à la Municipalité d'étudier quelque chose ou qu'on demande à la Municipalité de venir avec un préavis sur ce point pour qu'on puisse en discuter ensuite, c'est bonnet blanc-blanc bonnet, sur ce sujet-là en tout cas.

M. S. Molliat appuie lui aussi la motion. C'est effectivement un choix politique très intéressant. La commune de Châtel-St-Denis a 4x moins d'habitants que Vevey et fonctionne à neuf municipaux. Tout est donc possible. Il se dit pour sa part favorable à un préavis, puis une commission.

M. J.-M. Roduit ajoute que le groupe PDC est persuadé qu'aller dans le sens de 5 à 7 municipaux permettrait aussi d'apaiser le climat politique à Vevey.

M. P. Butty remarque que le postulat a l'avantage de dire que c'est de toute manière une commission du Conseil communal qui traitera du sujet avant une proposition de la Municipalité, mais il est vrai qu'il faut absolument passer par un débat dans une commission. Le PS n'est pas opposé du tout à l'idée d'en discuter, mais cela mérite largement une discussion, y compris sur la position du syndic, qui n'est pas précisée dans la motion.

M. A. Gonthier se dit également en faveur d'une discussion au sein d'une commission. Il met toutefois en garde contre l'illusion que cela puisse se faire à dépenses constantes. Quand un municipal s'occupe de deux dicas-

tères, il doit au moins coordonner ses deux dicastères. S'il y a sept municipaux qui s'occupent chacun d'une entité bien particulière, le risque est un fonctionnement total en silo où les séances de Municipalité ne serviraient qu'à régler que quelques points généraux, d'autant plus que chacun aura moins de temps, alors qu'il faudra plus de temps pour coordonner les départements. Il pense donc que si cette proposition est adoptée au bout du compte, cela se fera avec une augmentation du budget, parce qu'il faudra augmenter le nombre d'EPT pour que cela fonctionne.

M. P. Bertschy rappelle qu'aujourd'hui déjà il y a plus que sept dicastères. Dès lors, qu'il y ait cinq ou sept municipaux ne change absolument rien au niveau des dicastères. A part La Tour-de-Peilz, toutes les villes vaudoises fonctionnent à sept. Encore une fois, Vevey fait exception. Il est donc temps de pouvoir en discuter et d'élargir les possibilités. Vevey a une autre particularité, à savoir que nous sommes le Conseil communal qui a le plus d'entités politiques. Il y a sept groupes politiques, dont un constitué de deux mouvements (Alternatives et Décroissance). Cela fait donc en réalité huit partis. Un autre parti est en constante évolution et va sans doute prendre de l'ampleur ces prochaines années, les Verts libéraux. Passer à sept municipaux permettrait d'avoir une meilleure représentation de ces différents partis. C'est le souhait des auteurs de la motion, mais c'est ensuite évidemment aux électeurs de choisir qui ils souhaitent voir assumer ces tâches. C'est le Conseil communal qui vote le budget et qui décide ce qu'il souhaite pour la Municipalité. Une commission de prise en considération débattrait uniquement de la forme, seule la Municipalité peut étayer les réflexions, venir avec un préavis, et nous donner de quoi débattre au sein d'une commission, puis du Conseil communal. C'est de toute manière le Conseil qui aura, quoi qu'il arrive, la possibilité de modifier ou non le règlement.

M. S. De Stefanis remarque que si l'on passe à sept municipaux, c'est pour augmenter un peu le temps de travail. Avec la proposition de l'Entente, 7 x 40% représente 280%, alors qu'actuellement il y a 5 municipaux à 60%, soit 300%. On va donc diminuer le temps de travail de la Municipalité.

M. le Président indique que ce calcul n'est pas juste parce qu'on n'a pas parlé de la syndiculture, qui bénéficie d'un taux plus élevé.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Au vote, le renvoi de cette motion à la Municipalité pour étude et rapport est accepté à une très large majorité (quatre avis contraires et une abstention).

b) Interpellation de M. A. Gonthier « Fête des vigneron, et après ? »

M. A. Gonthier développe son interpellation, soutenue réglementairement, dont le texte est joint au présent procès-verbal.

La parole n'étant pas demandée, le Conseil recevra une réponse écrite de la Municipalité au sujet de cette interpellation.

c) Postulat de M. A. Dormond « Une nuit sous les étoiles »

M. A. Dormond développe son postulat, dont le texte est joint en annexe au présent procès-verbal. Il propose un renvoi direct à la Municipalité.

La parole n'est pas demandée. Au vote, le renvoi de ce postulat à la Municipalité pour étude et rapport est accepté à une très large majorité (quatre avis contraires et trois abstentions).

d) Interpellation de Mme I. Jerbia « Le train Vevey-Blonay un petit métro trop bruyant ! »

Mme I. Jerbia développe son interpellation, soutenue réglementairement, dont le texte est joint au présent procès-verbal. Elle précise être directement concernée par la problématique, comme plusieurs membres du Conseil communal, sans compter le millier de personnes qui habitent le long de cette voie de chemin de fer.

M. S. Ansermet rappelle que la LPE et l'OPB fixent les limites de bruit dans toutes les zones à bâtir. La question est de savoir si oui ou non ces limites de bruit sont respectées ou pas.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Le Conseil recevra une réponse écrite de la Municipalité au sujet de cette interpellation.

## **21. Questions et propositions**

Le bulletin d'information ASR pour le mois de juillet 2019 est disponible sur la table à l'entrée de la salle. Les scrutatrices ont distribué en début de séance un petit badge-écusson de Vevey à tous les conseillers présents.

Les personnes absentes le recevront ultérieurement. A côté de son insigne, le Président porte en ce mois de septembre un petit ruban jaune. Il s'agit d'une action en faveur de la Fondation Zoé4life, qui soutient les enfants atteints de cancer et leurs familles, ainsi que la recherche.

Mme C. Gigon aimerait savoir si la Municipalité compte répondre prochainement à des habitants de la rue du Midi qui ont écrit le 14 janvier dernier au sujet du non-respect du 30 km/h sur cet axe, notamment devant la crèche des Cèdres, et du problème de sécurité que cela pose. La seule réponse reçue à ce jour est que ce sujet a été traité lors de la séance de Municipalité du 21 janvier.

M. E. Rivier la remercie de ce rappel et se renseignera.

M. B. Schobinger indique que, lors du dernier Conseil communal de La Tour-de-Peilz, un de ses collègues UDC est intervenu au sujet du déménagement du SMUR à Rennaz et de la problématique au niveau du temps d'intervention qu'allait poser le déplacement d'une ambulance depuis Rennaz jusqu'à la partie ouest de la Riviera, avec le risque que cela pourrait engendrer pour la population en cas de retard des secours. La Municipalité de La Tour-de-Peilz s'est engagée à prendre contact avec le Canton pour essayer de trouver une solution à la problématique. La Municipalité de Vevey compte-t-elle se joindre aux efforts de sa collègue boélande ?

Mme la Syndique répond que la Municipalité prendra langue avec La Tour-de-Peilz et peut-être avec d'autres communes avoisinantes. Elle pourra en parler lors de la Conférence des syndicats pour voir s'il est possible de réunir toutes les communes par rapport à cette problématique qui nous interpelle tous.

M. A. Méan revient sur la question de la ligne MVR et aimerait savoir ce qu'il en est de l'arrêt Vignerons, qui devrait remplacer les arrêts Clies et Gilamont ?

Mme la Syndique répond qu'au niveau de Clies, la problématique est sécuritaire. Il ne serait de toute manière plus possible d'exploiter cet arrêt. Il en va de même pour Gilamont, mais cet arrêt reste pour l'heure exploitable jusqu'au moment où l'arrêt Vignerons sera mis en service. Des procédures sont en cours, mais les choses devraient avancer rapidement. Le Conseil sera évidemment informé de la situation.

M. S. Ansermet revient sur son intervention lors de la dernière séance concernant les investissements de la CIP. Il a finalement eu accès au procès-verbal de l'assemblée générale. Un représentant de la Municipalité est effectivement intervenu, mais les réponses de la direction n'apportent absolument rien. Il a également reçu de la direction de la CIP la dernière lettre d'information, dans laquelle on apprend que la CIP exclut certains titres de son portefeuille d'actions. Les listes d'exclusion sont mises à jour de manière semestrielle de façon à évoluer. Était jointe à cette lettre d'information une liste d'exclusion charbon au 5 septembre 2019. Des dizaines d'entreprises sont exclues du portefeuille d'actions de notre caisse de pensions. Il peut transmettre cette liste aux personnes qui seraient intéressées.

M. A. Gonthier revient sur la question du SMUR. Une chose lui paraît totalement aberrante dans cette situation. Normalement, l'ambulance se déplace, le SMUR se déplace avec un médecin et, comme solution pour que cela aille plus vite, on nous dit qu'un infirmier spécialisé se déplacerait lui aussi, en partant de plus près. Il lui semble qu'on est en train de complexifier l'intervention des urgences et cela lui paraît totalement délirant.

L'évènement de la semaine était quand même la parution de l'audit cantonal sur non pas la crise de la Municipalité, non pas le fonctionnement de la Municipalité ou les origines politiques de la crise, mais sur les tensions entre la Municipalité et les chefs de services. Il souhaite citer deux points. D'abord pour les minoritaires de la commission de gestion 2017. L'audit nous dit que « les faits qui font l'objet de poursuites pénales en lien avec le municipal Lionel Girardin n'ont pas été documentés ; ils ont été largement décrits par la commission de gestion du Conseil communal et les travaux de cette dernière ont servi à la compréhension du contexte ». Il espère que chacun apprécie ce certificat de sérieux distribué à la commission de gestion 2017. L'autre point revient sur une chose qui a longtemps été dite. En point 2.2.1, l'audit décrit les négociations de répartition des dicastères autour notamment de la candidature concurrentielle ou pas à la syndication. Les trois dernières lignes mentionnent que « cette nouvelle organisation des dicastères n'est toutefois pas mise en œuvre telle que prévue et négociée lors de la mise en place de la législature, et l'on relèvera, à ce titre, un manque de soin dans l'exécution de la décision ». Plus loin, on lit que « ces transferts différés mettent potentiellement le municipal concerné dans une position difficile en ne lui laissant pas la possibilité d'exercer pleinement son rôle, et ils heurtent la représentation qu'il a de sa fonction ». Ce sont des choses qui ont été dites par le municipal en question, par d'autres au sein de ce Conseil et en dehors. Aujourd'hui, c'est un audit mandaté par le Canton qui le répète. Il lui semble qu'on pourrait en prendre acte.

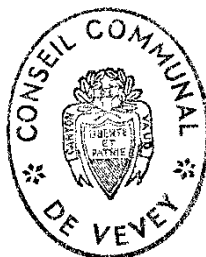
Mme I. Jerbia pense que ce n'est pas avec des piques telles que celles que vient de faire M. A. Gonthier par rapport à quelques membres de la commission de gestion que les choses vont s'apaiser. Le rapport minoritaire a été accepté par le Conseil communal, les annexes sont devenues publiques, il aurait été malheureux, une fois

celles-ci rendues publiques, de ne pas s'en servir. Si le Conseil veut démarrer cette nouvelle année de façon sereine, pour nous et pour donner l'exemple à la Municipalité, il faudrait commencer par rester calmes et arrêter avec des remarques de ce genre.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président lève la séance à 23h10.

**AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL**

Christophe Ming  
Président



Carole Dind  
Secrétaire



Annexes : ment. (10)

---

Informations de connexion pour l'accès réservé aux conseillers communaux à la salle du Conseil communal :  
SSID (identifiant du réseau wifi) : Conseil\_Communal  
Mot de passe (WPA2) : Conseil1116